

Le bill C-19 ne fait aucunement état des problèmes des jeunes. Il ne prévoit pas non plus de mesures spéciales pour d'autres groupes durement touchés par le chômage comme les femmes, les autochtones et les handicapés. En 1979, le taux de chômage chez les hommes était de 6.6 p. 100, mais il atteignait 8.8 p. 100 chez les femmes.

J'ai fait cet historique parce qu'il me semblait sage de confronter les déclarations faites par le ministre actuel de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), tant à la Chambre qu'à la presse, au sujet des questions à l'étude et dont traite partiellement le bill C-19, et les déclarations faites à la Chambre le 13 décembre dernier, le jour même où le précédent gouvernement est tombé, par un ministre de l'Emploi et de l'Immigration à mon avis beaucoup plus efficace.

● (1750)

Ministre de l'Emploi et de l'Immigration efficace, M. Atkey était conscient du fait que les jeunes étaient le plus durement frappés par le chômage. Il a dit, et j'insiste là-dessus une fois de plus auprès des simples députés qui ont eu leur mot à dire dans la décision du 13 décembre:

Les jeunes sont proportionnellement plus touchés par le chômage actuel que les autres groupes de travailleurs. Par exemple, en novembre dernier, . . .

Il parlait de 1979.

. . . les jeunes, qui ne représentaient que le quart de la population active, constituaient près de la moitié des chômeurs du Canada.

M. Atkey a aussi reconnu combien il était crucial de trouver des emplois pour les jeunes puisqu'ils se découragent si facilement. Il a admis que le problème n'était pas seulement économique, mais qu'il avait un aspect social et humain. Lorsque des jeunes ne sont pas en mesure, pendant une longue période, de se tailler une place active dans la société, leurs valeurs et leur attitude face à eux-mêmes et à la société en sont profondément touchées.

L'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait poursuivi en disant ceci:

La deuxième préoccupation du gouvernement vient du fait qu'on constate combien il est important pour qu'un jeune puisse avoir une certaine estime de soi et acquérir une expérience qui puisse lui servir plus tard, de trouver et de garder un emploi qui lui convienne.

Il est reconnu que les premières expériences d'un travailleur sont déterminantes pour tout le reste de sa vie active et de son niveau de revenu. Les jeunes issus de l'explosion démographique d'après-guerre composent maintenant plus du quart de la population active et au cours des prochaines années, ils s'intégreront rapidement au flot des travailleurs adultes. Par exemple, on prévoit qu'en 1985 les jeunes ne représenteront que 23 p. 100 de la population active, comparativement à plus de 26 p. 100 en 1980. Étant donné des circonstances, il est particulièrement important que ces jeunes acquièrent dès maintenant les compétences et les aptitudes dont ils auront besoin pour mener une vie active satisfaisante et productive, une fois devenus adultes, car par-dessus tout, le gouvernement ne veut pas engendrer une autre génération de prestataires d'assurance-chômage et d'aide sociale. Notre jeunesse peut faire beaucoup mieux, particulièrement dans un pays aussi bien pourvu en richesses naturelles et humaines.

M. Atkey a ensuite ajouté ceci:

Même s'il est important pour tous les jeunes d'acquérir une bonne expérience du travail en occupant un véritable emploi, c'est vraiment vital, particulièrement pour les jeunes qui n'ont pas eu la chance de bénéficier d'une instruction avancée ou d'une formation professionnelle régulière, de seulement pouvoir décrocher ce premier emploi. Cela peut s'avérer d'importance critique pour la réussite de toute leur carrière parce que c'est un point de départ primordial. Pour y arriver, je crois fermement qu'un véritable emploi, un vrai travail dans le secteur privé inspirera plus de confiance aux employeurs éventuels qu'un emploi dans un projet de création de travail du gouvernement. Ce sont ces projets de création artificielle de travail qui éveillent des doutes chez les employeurs, s'ils ne suscitent pas une réaction carrément négative.

Crédit d'impôt à l'emploi—Loi

M. Atkey a poursuivi ainsi:

Nous voulons surtout aider les jeunes gens vraiment défavorisés et qui ont grand besoin de cette aide. Nous ne voulons pas répéter certaines erreurs de Perspectives-Jeunesse et du Programme des initiatives locales où, dans de nombreux cas, des groupes de jeunes gens des classes moyenne et supérieure ont mis à l'exécution leurs petits projets aux frais du public sans que le pays ou la collectivité n'en tire de véritable profit. En obtenant la participation d'organismes reconnus qui ont déjà prouvé qu'ils pouvaient acheminer les services à ceux qui en ont le plus besoin, nous croyons que l'accent portera moins sur l'innovation comme telle que sur l'amélioration des possibilités de mettre à exécution des projets dont les répercussions bénéfiques se feront sentir à long terme et qui offriront aux jeunes une expérience professionnelle valable.

Et M. Atkey a proposé des programmes précis destinés à aider les jeunes à trouver du travail. Voilà ce que nous attendons encore de la part de l'actuel ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui, dit-on, est préoccupé par d'autres questions, de nature plus personnelle. Par exemple, le ministre ne nous a pas dit ce que M. Atkey a déclaré le jour même où le gouvernement précédent a été renversé. M. Atkey a déclaré:

Nous avons annoncé notre intention de créer un secrétariat d'emploi pour les jeunes, en vue de donner une orientation qui a fait défaut sous le gouvernement précédent. Ce secrétariat sera chargé de surveiller la mise en application des programmes existants et de les coordonner de façon à réduire au minimum les doubles emplois et à répondre aux besoins réels des jeunes Canadiens.

Comme mesure supplémentaire destinée à maximiser la rentabilité, sur tous les plans, des programmes d'emploi jeunesse, ce secrétariat cherchera à harmoniser les programmes fédéraux d'emploi jeunesse avec les programmes semblables mis sur pied par les provinces dont bon nombre, soit dit en passant, sont fort intéressants. Une des premières tâches de cet organisme sera de coordonner les programmes d'emploi temporaires pour le printemps et l'été 1980, destinés aux milliers d'étudiants qui chercheront du travail à ce moment-là.

Le bill C-19 ne prévoit aucune mesure susceptible d'aider les jeunes à trouver de l'emploi. Voilà pourquoi ce qui est arrivé le 13 décembre est si regrettable.

Les engagements de M. Atkey envers les jeunes n'excluaient pas une préoccupation de sa part envers les autres secteurs de la société qui doivent affronter des difficultés particulières sur le marché du travail. Ainsi, il a reconnu que les femmes ont beaucoup de difficultés à se trouver du travail. Il a déclaré à ce sujet:

La participation des femmes dans la main-d'œuvre active n'a pas cessé de croître rapidement depuis la Seconde guerre mondiale. Il semble que cette tendance doive se maintenir pendant encore un certain temps. Bien que cette ressource humaine soit l'une des forces de la nation et de l'économie, pendant de trop nombreuses années, les talents et les aptitudes des Canadiennes n'ont pas été utilisés à pleine capacité. Cette sous-exploitation est prouvée par le fait que même si les femmes comptent pour plus de 39 p. 100 de la population active, elles comptent également pour près de 47 p. 100 de nos chômeurs. En outre, les femmes subissent fréquemment les contrecoups de la discrimination au niveau de l'emploi et du salaire.

L'élimination de ces obstacles est progressive et mon ministère a lancé une grande campagne destinée à en accélérer le processus. Nous encourageons les femmes à suivre une formation pour toutes sortes d'emplois, dont beaucoup ont trop longtemps été considérés comme l'apanage des hommes. On aura une bonne idée des possibilités de cet effort en voyant ce qui s'est passé par exemple à l'usine Syncrude de Fort McMurray, en Alberta, où les femmes coiffées du casque protecteur font partie intégrante de la main-d'œuvre.

Je le répète: le bill C-19 ne témoigne pas d'un souci des problèmes particuliers des femmes dans la société canadienne. M. Atkey n'a pas fait abstraction non plus des problèmes propres aux handicapés et aux autochtones. A ce sujet, il déclarait:

Ceux à qui la chance et la santé ont été données oublient trop souvent les difficultés auxquelles se heurtent les handicapés physiques ou mentaux, surtout au niveau du travail. Nous ne pouvons pas refouler les handicapés du travail vers des emplois de ghetto. Les nouveaux programmes vont viser à leur procurer des emplois intéressants dans le secteur privé.